



## INFORMATIONS COMMUNALES

# Sapins de Noël



Comme chaque année, le Conseil communal organise une vente de sapins de Noël. La distribution aura lieu le :

**samedi 3 décembre 2022, de 09h00 à 10h00,**

au local communal se situant en face de la boucherie, au bas du pont de grange de la ferme communale.

Sapin blanc qualité Nordmann II avec pied arrondi au prix de **CHF 25.00.**

**Respectez nos forêts, ne coupez pas vous-mêmes des sapins !**

---

---

## Horaires d'ouverture

### Bureau communal

Le bureau communal sera **fermé** du **lundi 26 décembre 2022** au **lundi 2 janvier 2023 inclus**.

Horaire habituel d'ouverture à partir du mardi 3 janvier 2023 à 08h00.

### Déchetterie communale

Horaire habituel d'ouverture :

**Mercredi 21 décembre 2022**  
**Mercredi 28 décembre 2022**

**Samedi 24 décembre 2022**  
**Samedi 31 décembre 2022**

Après les fêtes, les sapins de Noël devront être déposés à la place du dépôt des branches.



Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année !



## Economies d'énergie à l'approche des fêtes

Le Conseil communal a passé en revue le memento des recommandations concernant la crise énergétique et implémente des mesures au niveau des infrastructures communales. A l'approche des fêtes de Noël, le Conseil communal fait le choix d'utiliser des décorations sans électricité. En ligne avec les recommandations cantonales, nous conseillons également aux habitants de la commune d'opter pour des décorations sans électricité. Si toutefois vous souhaitez utiliser des décorations électriques, prière de limiter la durée d'éclairage du 10 décembre au 2 janvier (sauf évènement ponctuel tel que les Fenêtres de l'Avent) et de vous assurer que les décorations soient éteintes entre 23h30 et 5h30.

## L'eau est une ressource ! Récupération d'eaux de pluie

L'été 2021 a été marqué par de fortes intempéries, celui de 2022 par la canicule et la pénurie d'eau. Afin de favoriser la récupération d'eaux de pluie pour l'arrosage des jardins et par la même occasion de limiter l'arrivée d'eau dans les canalisations d'évacuation, le Conseil communal a décidé d'une **participation à l'achat de cuves de récupération d'eaux de pluie**. La participation se monte à **CHF 20.00 par cuve avec un maximum de 2 cuves par foyer sur présentation d'un justificatif d'achat daté entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 31 mai 2023**. Le modèle de cuve et le lieu d'achat sont laissés au libre choix des citoyens. Voici toutefois le résultat de quelques recherches pour vous aider:

- L'entreprise Gaston Gross à Ecuwillens propose des cuves 1000L d'occasion (elles ont contenu des denrées alimentaires et ont juste besoin d'un coup de jet avant d'être utilisées) à CHF 120.00 <https://www.xxlgroup.ch/>. Ces cuves existent aussi neuves. La structure métallique peut servir de support à une plante grimpante. Les entreprises Fillistorf ou Mapei peuvent également proposer des cuves d'occasion, selon disponibilité.
- L'entreprise Gaston Gross propose des cuves d'importation de modèles variés visibles sur le site <https://www.garantia.com/fr/>.
- Des commerces tels que Hornbach, Jumbo ou tout autre commerce de jardinage proposent également des cuves de récupération d'eaux de pluie ainsi que des collecteurs pour raccorder la cuve à la gouttière.
- Des entreprises proposent également des informations et divers systèmes de récupération des eaux de pluie : Hug & Zollet à Bösinggen <https://www.hugzollet.ch>.

N.B. : l'installation d'une cuve de récupération d'eaux de pluie est soumise à l'obligation de permis selon la procédure simplifiée (art. 85 al.1 lit. j ReLATeC).



Photo 1 : Exemple de cuve 1000L



Photo 2 : Exemple de raccordement à la gouttière

Rappel : les bassins de rétention ou autre infrastructure d'évacuation des eaux de pluie ne sont pas des cuves de récupération : pour remplir leur fonction, l'évacuation doit rester ouverte. Il est toutefois possible de concevoir une partie de récupération avec pompe, en plus de la fonction de rétention.